

**DEPARTEMENT DU TARN
COMMUNE DE CUNAC**

AR_2024_020

**Arrêté autorisation d'occupation temporaire du domaine public communal
Circulation et stationnement interdits place de la Grèze
du samedi 08 juin 2024 minuit au dimanche 09 juin 2024 20h00**

Monsieur le Maire de Cunac,

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2211-1, L2112-2, L2213-1, L2213-6 et suivants,
Vu le Code général de la propriété des personnes publiques
Vu le Code de la Route,
Vu le Code de la Voirie Routière,
Vu les lois et instructions sur les voiries publiques,
Vu le Code Pénal,
Vu la demande formulée par l'Association Basket Club Cunac Lescure (B.C.C.L), dans le cadre de l'organisation du Vide-Greniers.*

Considérant qu'il importe de régler le stationnement et la circulation à l'intérieur de la commune,

ARRETE :

ARTICLE 1 :

Dans le cadre l'organisation du vide-greniers du 09 juin 2024, le stationnement et la circulation sera interdite sur la totalité de la Place de la Grèze.

▫ Du samedi 08 juin 2024 - 13h30 au dimanche 09 juin 2024 - 20h00

ARTICLE 2 :

Les pétitionnaires sont autorisés à occuper le domaine public, sur trottoirs et chaussée, pour y installer tout le matériel nécessaire à leur manifestation.

ARTICLE 3 :

La signalisation règlementaire, et barrières de protection seront mise en place par les pétitionnaires.

ARTICLE 4 :

En prévision de modifications éventuelles, Monsieur le Commandant de Gendarmerie aura le droit de prendre toutes dispositions imposées par la circonstance, ceci au mieux des nécessités de sécurité.

ARTICLE 5 :

Monsieur le Maire, Monsieur le Commandant de Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié et affiché.

Fait à Cunac, le 27 mai 2024

LE MAIRE
Marc VENZAL

